

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

Délibération du Conseil Municipal
du 29 mars 2023

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt-trois mars deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPRES Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRES Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme CIESLAK Jocelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 27
Votants : 29

FINANCES

1.8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée réunie de délibérer sur les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Les propositions budgétaires ayant été remises aux conseillers municipaux, Madame LEVEQUE, Responsable Finances et Ressources Humaines, présente les données composant le Budget Primitif de l'exercice 2023, avec reprise des résultats 2022 :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	: 6 050 778 €
Recettes	: 7 327 225 €

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	: 4 513 600 €
Recettes	: 4 513 600 €

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le sujet ;

Où l'exposé,

➔ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

- **POUR :** 21
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTIONS :** 8

DIT que le Budget Primitif 2023 de la commune est adopté.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Lionel DAVID,
Maire.



Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.



Publiée le 7/8/2023
Affichée le 7/8/2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 062-216201731-20230329-DCM202316-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>